



COMPTE RENDU du CHS-CT du 16 décembre 2016

Le CHS-CT s'est réuni sous la Présidence de la Directrice Régionale des Finances Publiques, en présence du directeur du pôle transverse, de l'équipe du Pôle Pilotage et Ressources et des deux assistants de prévention de la DRFIP.

Le médecin de prévention (MdP) et l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST) étaient également présents. Etaient également convoqués à titre d'experts quatre collègues du Centre des Finances du Havre dont trois collègues du pôle site Recouvrement d'Océane.

L'intersyndicale a déploré l'absence des représentants des directions des douanes et de l'Insee, sur un sujet aussi important que l'amiante, qui concerne toutes les administrations de notre ministère. Absence que l'on peut qualifier de boycott de la part de ces représentants.

POINT SUR LE CENTRE DES FINANCES PUBLIQUE DU HAVRE :

Le Président présente les derniers résultats d'analyses :

- le test de sédimentation dit « des lingettes » est négatif
- les sondages effectués dans les murs, les plafonds et sur les mobiliers ont fait l'objet d'un compte rendu oral : le mur côté sud du bureau Recouvrement du 4e étage contient de l'amiante. Le mur est recouvert de peinture et l'ISST a indiqué que l'amiante n'était pas volatile.

L'ensemble des résultats a été transmis à la Direction Générale et au Secrétariat Général du Ministère.

Un cabinet d'expertise indépendant a été sollicité par la DG et aura pour mission d'analyser toutes les étapes des tests.

De plus, la DRFIP a porté plainte contre X pour malveillance et négligence.

Le Parquet a donné suite à cette plainte. Les entreprises pourront donc être auditionnées par la police ainsi que les collègues du pôle recouvrement.

Ce dossier fera l'objet d'un suivi au niveau du Comité d'Hygiène Sécurité et conditions de travail Ministériel (CHSCTM).

Le 5 janvier 2017, deux représentants de la Direction Générale viendront à Rouen discuter d'un plan d'action, notamment sur l'aspect budgétaire. Les OS de la DRFIP sont invitées à participer à la réunion.

La Direction locale s'est engagée à mettre sur pied un plan d'action pluriannuel concernant le traitement de l'amiante sur le site.

Les travaux seront réalisés en priorité au 4e étage, au CDIF et au SPF. Les premiers travaux pourraient être réalisés sur le premier trimestre 2017. A titre provisoire, du lino a été posé sur les dalles de sol usées. Le travail ayant été fait dans l'urgence, la direction s'engage à refaire les choses correctement. Elle s'engage également à refaire une information auprès des collègues afin de lever tous les doutes.

Les effets personnels et les dossiers professionnels des collègues du 4e étage seront traités par une société spécialisée dans le nettoyage en zone amiantée (toujours en application du principe de précaution).

Une attestation de présence sera délivrée à tous les collègues du pôle recouvrement Océane (avec copie à l'agent, au médecin et au dossier de l'agent).

Nous avons demandé qu'elle soit également remise aux collègues ayant travaillé dans ces bureaux précédemment, ainsi qu'aux femmes de ménage qui ont décapé les sols, notamment ceux suspectés d'amiante.

En l'état actuel des connaissances sur l'exposition des agents, la Direction locale n'envisage pas d'en établir.

Au sujet des agents berkani, le médecin de prévention nous a précisé qu'à sa connaissance, les mono-brosses n'étaient plus utilisées. Elle rappelle que des consignes leur ont été transmises lors de la mise en place des mono-brosses, à savoir les utiliser en vitesse lente pour éviter l'abrasion. L'assistant de prévention rappelle qu'il a lui-même proscrit l'utilisation des mono-brosses sur les dalles usées.

En parallèle, les mobiliers seront renouvelés (un mois de délai). Ce sont surtout les fauteuils qui abîment les sols et génèrent une usure accélérée. Tous les fauteuils enlevés seront détruits.

Les collègues du recouvrement sont installés provisoirement au 3e étage, en salle de formation, puisque les travaux de rénovation totale du service recouvrement au 4ème pourraient se dérouler sur plusieurs mois. Des améliorations seront très prochainement apportées (ex : câblage électrique) dans la salle de formation du 3ème étage, hélas trop étroite.

Suite à la demande des collègues d'avoir accès aux résultats des analyses, la Direction locale a accepté que ceux-ci soient présentés aux agents au cas par cas, par l'expert, lors d'une réunion avec le médecin de prévention et l'ISST.

Le médecin de prévention a indiqué qu'elle repassera dans le service entre février et mars, mais qu'en cas de besoin, elle pourrait diriger des collègues pour des consultations d'une psychologue.-

La direction a indiqué qu'un médecin viendra en renfort du docteur Duhamel.

Les experts présents ont remis, via les organisations syndicales, un courrier signé des collègues du SIP du Havre Océane indiquant leurs inquiétudes.

La Direction locale a pris ce courrier et le fera remonter à la Direction Générale.

Suite à nos interventions en CHS-CT, la DRFIP a indiqué que la mise à jour du Diagnostic Technique Amiante (DTA) effectuée par Bureau Véritas en avril 2016 sur le site du Havre était manifestement erronée : elle va engager une procédure à l'encontre de Bureau Véritas pour opposer la validité de ce document.

Nous avons demandé la mise à jour de tous les DTA de tous les sites relevant du CHSCT-76, ainsi que leur communication aux représentants du personnel.

La DRFIP s'y est engagée pour ses 11 sites domaniaux dans un premier temps. Les Douanes et l'INSEE n'ont pu s'y engager, faute de représentants de l'Administration. Nous leur demanderons, dès le prochain CHSCT, la mise à jour et la communication de tous les DTA aux représentants du personnel.

Nous avons également demandé à ce que l'accès à ces documents soit amélioré et que la question de la signalétique amiante soit tranchée pour l'ensemble des sites.

A l'issue de ce point de l'ordre du jour et face au boycott des autres toutes les directions (Douane, Insee), l'intersyndicale a demandé au Président de séance un report des autres points à l'ordre du jour en demandant à ce qu'ils soient abordés en priorité lors du prochain CHSCT.

Après acceptation de la Présidente, la séance a été levée.

